

QUI PAYE POUR LA CULTURE ?

En 2020, la valeur ajoutée de l'intégralité des branches culturelles représente 2,2 % du produit intérieur brut (PIB)¹. Dans ce secteur, le poids économique des associations culturelles s'élève à environ 11 milliards d'euros². Leur modèle économique est hybride, composé entre autres pour moitié de recettes d'activité et pour un tiers de subventions publiques, lesquelles proviennent majoritairement des collectivités territoriales et notamment des communes.

11 milliards d'€

Le poids économique des associations culturelles est évalué à environ 11 milliards d'euros³.

La structure des ressources budgétaires des associations culturelles est diverse. Elle est néanmoins dominée par les ressources propres (cotisations et recettes d'activités) qui constituent 56 % des produits des employeuses et 72 % des produits des non-employeuses. Comme le souligne Viviane Tchernonog, « contrairement à de nombreuses idées reçues, les associations vivent principalement à partir de ressources tirées de leurs activités »⁴.

26 % des ressources des associations culturelles proviennent des communes (subventions et marchés publics).

56%

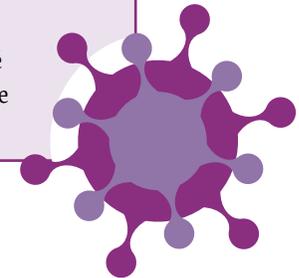
D'après des chiffres datant d'avant la crise liée au COVID-19, 11 % d'associations culturelles employeuses concentraient ainsi près des trois-quarts des ressources budgétaires des associations culturelles, soit 8,4 milliards d'euros, tandis que les 89 % de non-employeuses pesaient 2,6 milliards d'euros⁵.

3/4

Selon une étude réalisée par le ministère de la Culture⁶ en 2020, le poids économique direct de la culture, c'est-à-dire la valeur ajoutée de l'ensemble des branches culturelles, s'établit à 46,1 milliards d'euros, soit 2,2 % du PIB.

2,2%

Le secteur culturel a néanmoins été particulièrement touché par la crise sanitaire et économique liée au COVID-19. Durant l'année 2020, le PIB culturel a reculé de 7,1 % en valeur, soit une baisse plus marquée que celle de l'économie française dans son ensemble (-5,3 %)⁷.



Les branches culturelles ont en effet subi, à des degrés divers, une récession en 2020. Le spectacle vivant a perdu plus d'un tiers de valeur ajoutée exprimée en volume (-37 %), le patrimoine et les arts visuels plus d'un cinquième (respectivement -24 % et -21 %)⁸.

-37%

Si l'on se concentre sur le budget des associations culturelles employeuses, celui-ci atteint près de 7 milliards d'euros. Il est composé pour moitié de recettes d'activité (vente de spectacles, billetterie, cours, visites guidées, etc.) Plus d'un tiers vient de subventions publiques, qui proviennent aux trois quarts des collectivités territoriales, notamment des communes⁹.

1/2

¹ Nicolas Pietrzyk (ministère de la Culture), *Le poids économique direct de la culture en 2020*, 2022.

² Viviane Tchernonog & Lionel Prouteau, « Le paysage associatif français », 3ème édition, *Dalloz Juris Associations*, 2019.

³ Viviane Tchernonog & Lionel Prouteau, *Ibid.*

⁴ Viviane Tchernonog & Lionel Prouteau, *Ibid.*

⁵ Viviane Tchernonog & Lionel Prouteau, *Ibid.*

⁶ Nicolas Pietrzyk, *Ibid.*

⁷ Nicolas Pietrzyk, *Ibid.*

⁸ Nicolas Pietrzyk, *Ibid.*

⁹ Opale, *Les associations culturelles employeuses en France*, données 2018, décembre 2020.